

A la révolution l'Abbaye de Lonlay supprimée comme toutes les congrégations religieuses était bien pauvre en biens mobiliers.

Par contre elle possédait encore des terres :

- 483 hectares sur la commune de Lonlay répartis en un tiers de bois taillis et deux tiers de terres agricoles.

- 23 hectares sur Domfront et la Haute-Chapelle. Le total de 506 fut donc mis en vente sur plusieurs années. La dernière adjudication concerne les 175 hectares du Bois l'Abbé en Octobre 1822.

Outre les terres , l'immobilier de l'Abbaye comprenait :

- sept étangs sur Lonlay et Beauchêne
- trois moulins à Lonlay
- un moulin à St Bômer
- l'Abbatiale et les bâtiments du monastère qui peu utilisés s'étaient dangereusement détériorés.

Le 17 Mai 1791 Anne-Henri François DUPONT de Lorailles en Saint Roch sur Egrenne, se rend adjudicataire de 25 hectares de terre et des bâtiments de l'Abbaye à l'exception de la maison abbatiale et des dépendances désertées. Cet ensemble, proche du bourg, formait sans doute la plus belle ferme du monastère, dont le patrimoine se composait essentiellement de petites exploitations inférieures à 5 hectares, loués à des tenanciers. Les petites exploitations furent par la suite achetées par les paysans eux-mêmes dont certains connurent des difficultés de paiement qui aboutirent parfois à l'annulation de la vente.

Toutes ces adjudications se déroulaient, sans aucun doute, dans un climat difficile de convoitise et parfois d'alliance douteuse entre des personnes extérieures à la commune.

Ainsi, DUPONT de Lorailles agissait comme mandataire de plusieurs marchands de Domfront et de Lonlay. Lors du mouvement chouan, il fut particulièrement repéré et en représailles, exécuté dans son manoir en septembre 1795.

Sur l'avis du Conseil Général, la commune représentée par son Maire Roullin et son Procureur LABBE CHEVALERIE réalisa l'acquisition du logis abbatial et de ses dépendances.

Quant à l'église abbatiale elle-même, elle fut attribuée à la commune et pendant la Révolution,

on s'en servit comme d'un grenier à fourrages ou d'hébergement de soldats.

La Commune ne disposait pas de ressources suffisantes pour assurer l'entretien, tant de l'Abbatiale, que de ses dépendances importantes et trop spacieuses.

Une partie des bâtiments, proche de l'Abbatiale et comprenant une grande salle, une vaste chambre et un grenier fut conservée pour installer la Mairie.

L'autre partie consistant en chambres, salles, four, boulangerie et jardin fut revendue à BIDARD HOUDIÈRE Officier municipal adjoint. Le 29 Avril 1792, le Conseil Municipal décidait l'acquisition d'un drapeau aux trois couleurs.

Les autorités républicaines prenaient toutes dispositions pour éliminer les références à l'Ancien Régime et notamment à la noblesse et au Clergé, ce qui se traduisit en Octobre 1793 par l'institution du calendrier républicain : le saint du jour y était remplacé par la désignation d'une plante, d'un outil ou d'un animal ; Juillet devenu Thermidor comptait notamment les jours de l'artichaut, du tabac, de la groseille, de la pintade, de l'arrosoir etc...

Dans la même logique, LONLAY s'appelait désormais Lonlay-sur-Egrenne, chef lieu de Canton.

Son Conseil général complété par des notables des huit communes du canton était réuni le 1er Mai 1792 pour dresser la liste des citoyens en état de porter les armes pour la défense de la Patrie.

Les listes recensèrent :

- 400 hommes à Lonlay - 200 à Beauchêne -
- 100 à Rouellé - 300 à Saint-Bômer les Forges -
- 100 à Saint Clair de Halouze - 130 à Banvou -
- 120 à Dompierre - 150 à la Ferrière aux Etangs.

La Patrie étant déclarée en danger, ce même Conseil prenait le 31 Juillet 1792 un arrêté demandant à ces citoyens de se tenir prêts chez eux à partir en cas d'alarme ou d'incidents imprévus, annoncés par le tocsin.

Un arrêté était également affiché pour ordonner la déclaration en Mairie des armes et des munitions.

L'affichage et une triple proclamation à l'issue de la messe paroissiale au son de la caisse n'ayant entraîné que peu de déclarants, le renfort de l'armée républicaine cantonnée à Domfront était demandé pour perquisitionner.

Par civisme et au désir des habitants de la commune deux jeunes de 19 ans - Guillaume Brionne de la Mancellière et Simon Malfilatre s'engagèrent pour la Fédération à Paris et reçurent une aide financière de la municipalité pour payer leur voyage.

Le 17 Août 1792 un prêtre, René Jouin, domicilié à Laval était arrêté par le sieur Libert, Adjudant de Bataillon et conduit à Domfront par le sieur Dromer, Capitaine des grenadiers de la garde de Lonlay.

Le 19 Août suivant, un rassemblement à Lonlay des citoyens mobilisables du canton était organisé de huit heures du matin à sept heures du soir dans l'église et le cloître. Malgré tous les efforts des commissaires pour encourager les engagements, les citoyens furent réticents. Un procès verbal fut rédigé pour faire état de l'échec et de la crainte d'incidents.

Entre une patrie en danger et un canton récalcitrant, le Conseil Général rencontrait des difficultés quotidiennes.

Il fallait également maintenir l'ordre et, sans ressources pratiquement, faire face à des dépenses urgentes :

- la détérioration du pont sur l'Egrenne à l'entrée de la rue St Michel

- le mauvais état de l'église paroissiale Saint-Sauveur, bâtiment et ornements en lambeaux

- la poursuite de la construction de la route de Lonlay à Domfront.

Le responsable de chantier, Julien THIERRY, déclarait à la municipalité qu'il ne pouvait plus se charger des ouvriers pour le prix fixé vu la cherté du pain.

Ces difficultés étant générales et ayant provoqué de nombreuses démissions, une loi du 19 Octobre 1792 ordonna de nouvelles élections.

A Lonlay, les élections furent organisées le neuf décembre 1792 avec un bureau présidé par Guillaume BOUVET aidé de scrutateurs Julien BIDARD HOUDIERE, Jean HERGAULT. Le dépouillement était assuré par Jean Guillaume PERNELLE, Curé.

Siméon ROULLIN avec 65 voix sur 74 votants fut réélu Maire.

Julien LABBE, chirurgien avec 38 voix sur 48 votants fut élu Procureur.

Pour une population de 3500 habitants environ le nombre de votants était faible.

Il faut rappeler que pour être électeur, il fallait payer une contribution de la valeur de 3 journées de travail, ce qui valait d'être désigné « Citoyen actif »!

**Claude TOUTAIN**

